

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p style="text-align: center;"><b>EURO RESSOURCES SA</b>  (Eurolist)</p>
--

Par courrier du 12 mars 2008, la société Tocqueville Asset Management L.P. (40 West 57th Street, 19th Floor, New York 10019, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 14 décembre 2006, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EURO RESSOURCES, et détenir à cette date, pour le compte desdits fonds, 4 150 000 actions EURO RESSOURCES représentant autant de droits de vote, soit 8,23% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EURO RESSOURCES sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 10 mars 2008, pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, 4 555 376 actions EURO RESSOURCES représentant autant de droits de vote, soit 7,52% du capital et des droits de vote de cette société (2).

- 
- (1) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 50 442 884 actions représentant autant de droits de vote.  
(2) Sur la base d'un capital composé de 60 591 460 actions représentant autant de droits de vote.